

Zeitschrift:	Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
Herausgeber:	Le messager suisse de France
Band:	7 (1961)
Heft:	4
Artikel:	La démission de M. Petitpierre : commentée par L. Wahlem, président de la Confédération
Autor:	Wahlen, L.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-849044

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le départ de M. Petitpierre, conseiller fédéral, étant un événement important de notre vie politique suisse, nous avons tenu à publier le commentaire de M. Wahlen, Président de la Confédération, ainsi qu'un bref curriculum vitae de notre éminent homme d'Etat.

LA DÉMISSION DE M. PETITPIERRE

commentée par L. Wahlen, président de la Confédération



M. Max Petitpierre, qui a remis sa démission de Conseiller fédéral, est né le 26 février 1899, à Neuchâtel. Il est originaire de Neuchâtel et Couvet. Après avoir suivi les classes du Gymnase de Neuchâtel, il étudia le droit aux Universités de Zurich, Neuchâtel et Munich. Il obtient son doctorat en droit de l'Université de Neuchâtel en 1924. En 1922, il est reçu avocat et, en 1925, il obtient son brevet de notaire. Par la suite, il reprit l'étude d'avocat de son père. De 1926 à 1931 et de 1938 à 1944, il est professeur extraordinaire de droit international privé et de droit civil comparé à l'Université de Neuchâtel, où il est nommé professeur ordinaire en 1939. Pendant son enseignement universitaire, M. Petitpierre s'est également fait un nom comme écrivain juridique spécialisé dans la « Reconnaissance et l'exécution des jugements civils étrangers en Suisse ».

M. Max Petitpierre commence sa carrière politique en 1937, avec son entrée au grand Conseil du Canton de Neuchâtel. Trois ans plus tard, il est également élu Conseiller général (autorité législative) de la ville de Neuchâtel. En 1942, il est élu député radical au Conseil des Etats. Il devient membre de la Commission des Pleins pouvoirs et de la Commission des Chemins de fer fédéraux. En 1942, il est également nommé président de la Chambre suisse de l'Horlogerie.

En 1944, lorsque le Conseiller fédéral Pilet-Golaz, chef du département politique fédéral démissionne, parce que sa personne n'est pas reconnue comme partenaire par l'Union

Soviétique dans les négociations qui vont s'engager avec elle, M. Petitpierre est alors appelé à le remplacer le 14 décembre 1944 au Conseil fédéral. On lui confie d'emblée la direction du département politique fédéral qu'il conservera jusqu'à sa démission. Suivant la tradition de la politique étrangère de la Confédération, il défendit toujours l'idée de la neutralité inconditionnelle. Par la suite, il parvint aussi à améliorer les relations avec les Etats de l'Est, ce qui permit à la Suisse d'héberger de grandes conférences internationales, comme la Conférence de l'Extrême-Orient, au printemps 1954, à Genève, et la Conférence des « Quatre Grands » en juillet 1955, à Genève également. En élevant au rang d'ambassades les missions diplomatiques suisses à l'étranger, M. Petitpierre rompit avec la vieille coutume, selon laquelle la Suisse n'entretient que des légations.

M. Petitpierre fut Président de la Confédération en 1950, 1955 et 1960.

M. Wahlen, Président de la Confédération, a réuni, le 7 mars, les journalistes accrédités au Palais fédéral pour rendre hommage à l'activité et aux mérites de M. Petitpierre. C'est la première fois, dans les annales du Palais, que la démission d'un Conseiller fédéral est aussitôt commentée à l'intention de la presse par le chef du gouvernement.

M. Wahlen a d'abord confirmé cette démission, en précisant que le Chef du département politique avait fait part, la veille déjà, de sa décision à ses collègues du Conseil fédéral. Puis il a poursuivi quand, le 2 février 1945, M. Petitpierre a pris la direc-

tion des Affaires étrangères, les moments décisifs de la deuxième guerre mondiale étaient déjà passés. Toutefois, le conflit entraînait dans une phase finale particulièrement dangereuse pour l'indépendance de notre pays. Les tâches qui se posèrent à celui qui était alors le plus jeune des Conseillers fédéraux ne furent pas faciles. On sait comment il en est venu à bout et comment il a sorti la Suisse de son isolement. Estimant que, par principe, la Suisse devait avoir des relations officielles avec tous les autres Etats, il a normalisé nos rapports avec l'U.R.S.S. Mais le plus grand mérite de M. Petitpierre est d'avoir donné un sens nouveau à la neutralité suisse. Depuis 1945, notre devise est « Neutralité et solidarité ». M. Petitpierre a mis toute son ardeur et toute sa compétence au service des œuvres de secours aux pays victimes de la guerre. C'est aussi en s'appuyant sur cette devise, « Solidarité et neutralité », que la Suisse a pu collaborer étroitement avec l'O.N.U., sans devenir membre de cette organisation.

Le chaos économique de l'Europe d'après-guerre et le Plan Marshall ont posé au Conseil fédéral des problèmes tout à fait nouveaux. Membre de l'O.E.C.E., la Suisse a pris une part active à la coopération économique européenne. M. Petitpierre s'est acquis dans ce domaine un mérite considérable. Il a constamment manifesté une grande compréhension pour les besoins de notre économie et pour les problèmes de l'économie mondiale. Il a d'autre part su s'écartier des chemins traditionnels quand s'est posée la question de la surveillance de l'armistice en Corée.

Tout récemment a poursuivi M. Wahlen, cette politique de neutralité active a de nouveau trouvé un champ d'application au Congo.

Soulignons encore à l'actif du démissionnaire son activité en faveur de l'aide aux pays sous-développés et en faveur de la coopération internationale dans le domaine de la recherche et de la science, spécialement de la science atomique.

M. Petitpierre est maintenant un des Ministres des Affaires étrangères les plus âgés, les plus connus et les plus respectés. Il a consolidé et accru le prestige de la Suisse dans le monde entier, celui qui fut pendant de nombreuses années, le Chef du département politique, a toujours eu à cœur d'informer la population des mobiles de notre politique étrangère, et de solliciter l'accord de ses compatriotes pour les nécessités de notre situation dans un monde en pleine transformation. Le nombre et la teneur de ses discours témoignent de ce besoin d'être épaulé par l'opinion publique.

Pendant ces onze années si mouvementées, les rapports du démissionnaire avec le Parlement ont été sans nuages. Les Commissions parlementaires ont pu faire leur devoir sans accroc, ce qui ne va pas de soi quand on songe à la nature confidentielle de bien des problèmes de politique étrangère. M. Petitpierre a su faire confiance, et on lui a fait confiance. Son objectivité et son honnêteté, même dans les circonstances les plus pénibles, lui ont permis de maîtriser des difficultés, dont un autre, ne jouissant pas d'un tel appui au Parlement et dans l'opinion publique, n'eût pas su venir à bout.

Le Président de la Confédération a conclu en soulignant combien M. Petitpierre, collègue et ami loyal, a joui de la confiance de ses collègues du Gouvernement fédéral. Il a non seulement dirigé nos Affaires étrangères d'une main calme et sûre, il a encore pris part avec une remarquable conscience aux délibérations relatives aux affaires importantes des autres départements.

Le départ de M. Petitpierre marque de façon harmonieuse la fin de toute une époque de notre politique étrangère. Le peuple suisse se souviendra avec reconnaissance des services qu'il a rendus au pays.

LES 50 ANS DU TUNNEL DU LOESTCHBERG

Il y a cinquante ans que fut percé, entre Kandersteg et Goppenstein, le tunnel du Loetschberg, long de 14,6 km. C'est, en effet, le 31 mars 1911, à quatre heures du matin, que les deux équipes se rencontrèrent après quatre ans et demi de travail. Le portail nord était à 7.353 m. du lieu de percement et le portail sud à 7.182 m. La différence latérale ne fut que de 25 cm. Un an plus tard, le souterrain était complètement excavé. Il avait fallu 961 tonnes d'explosifs. Les 3.200 ouvriers engagés étaient pour la plupart des Italiens, ainsi que quelques centaines

payés, furent envoyés par poste en Italie.

De nombreux ouvriers laissèrent leur vie dans le tunnel. Les accidents firent au total 64 morts. Le plus important fut un effondrement sous la vallée de Gastern, qui ensevelit 25 travailleurs. Un seul corps fut retrouvé. Il repose au cimetière de Kandersteg, où un bloc de granit rappelle la mémoire des victimes. En 1908, également, une avalanche fit 12 morts à Goppenstein.

C'est en mai 1913 que fut terminée l'électrification du plus haut tunnel à voie normale en Suisse. Il avait coûté au total 52,6 millions de francs, soit environ 3.600 francs le mètre. La ligne du Loetschberg, élé-

Pour vos vacances, vos excursions, vos déplacements, voyages d'affaires ou d'agrément, pour tous renseignements sur la Suisse, ses écoles privées, ses pensionnats et homes d'enfants, consultez-nous !

Nous réserverez vos places dans les trains et vous délivrerons des billets de chemin de fer ou d'avion pour la Suisse et au-delà en étudiant pour vous le tarif le plus économique.

OFFICE NATIONAL SUISSE DU TOURISME et AGENCE OFFICIELLE DES CHEMINS DE FER FÉDÉRAUX SUISSES

Paris, 37 Bd des Capucines
Tél. OPE. 63-30

Nice, 11 Av. de la Victoire

de Serbes, Macédoniens, Français, Tessinois et Bernois. Comme beaucoup d'Italiens étaient arrivés avec leurs familles à Kandersteg, Goppenstein et Naters, il fallut notamment construire 40 maisons d'habitation à Goppenstein, qui enregistra une augmentation de population de 5.000 âmes. Des écoles de langue italienne pour 200 à 240 élèves furent ouvertes à Kandersteg et à Goppenstein. Plus de cinq millions de francs, soit un quart des salaires

ment important dans le trafic intercantonal et international, fut ouvert à l'exploitation le 15 juillet 1913. Le parcours de montagne Frutigen-Brigue (60 km.), dont le point culminant se trouve à 1.240 m. d'altitude, comporte 33 tunnels.

Le percement du tunnel, il y a un demi-siècle, a été commémoré le 22 mars lors l'un voyage de la presse organisé à Kandersteg par la compagnie du Berne-Loetschberg-Simplon.